EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**

Excusé(e)s : **François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

Absent(e)s : **Anne FAUROT**

Secrétaire : **Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Rapport N° 69

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CEPE

Ne prennent pas part au vote de la délibération n° 69 : Mesdames Cécile AUDET, Dominique ROGUE-SALLARD et Messieurs Simon POURRET, Nicolas BONNET et Louis COUSTES en tant que membres du Conseil d'Administration de l'association "Centre d'Education Permanent à l'Environnement " ; Madame Sondes EL HAFIDHI en tant que membre du Conseil d'Administration du CEPE au titre de Clermont Auvergne Métropole

Par délibération du 05 janvier 2016, le Conseil Municipal a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle avec l'association CEPE qui gère le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement), pour une durée de 3 ans soit 2016-2018.

Cette convention s'oriente autour de 7 objectifs:

1 - Mettre en œuvre et promouvoir un programme d'activités de découverte du patrimoine naturel et urbain, plus particulièrement sur le territoire de la Ville, afin de contribuer au développement durable du territoire.

2- Animer un Centre de Ressources ouvert à tout public, dans le domaine de l'éducation à l'environnement, du développement durable, de l'écologie urbaine et de la valorisation du patrimoine.

3- Coordonner et réaliser des actions d'animations d'Éducation en Environnement et Développement Durable dans les écoles publiques de la Ville de Clermont-Ferrand. Ces actions pourront concerner entre 6 et 8 classes par année scolaire engagées dans des pédagogies de projets et 5 à 8 classes engagées dans des animations ponctuelles. Organiser et animer la journée de restitution et valorisation des travaux des enfants permettant une découverte et un co-enrichissement par et pour les enfants de la Ville et leurs enseignants

4- Coordonner et réaliser des actions d'animations d'Éducation en Environnement et Développement Durable dans le cadre péri et extra-scolaire (maisons de quartier et leurs accueils de loisir) de la Ville de Clermont-Ferrand. Ces actions pourront concerner au maximum un volume de 16 demi-journées d'intervention en animation (face à face pédagogique) et au maximum 8 demi-journées de sensibilisation des animateurs de la Ville.

5- Soutien à l'organisation de la Semaine Européenne du Développement Durable. Le CPIE sera force de proposition d'actions en vue et lors de cet événement..

6- Rendre exemplaire le bâtiment Haute Qualité Environnementale (HQE) de Theix mis à disposition comme une véritable vitrine environnementale d'application des concepts Environnement Développement Durable, présentant l'aménagement alternatif des espaces naturels, la construction HQE, les énergies renouvelables.

7- Partager son expertise du Développement Durable avec la Ville de Clermont-Ferrand et développer des partenariats avec les différents acteurs intervenant sur le territoire communal. Etre force de proposition en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et chercher à développer des projets en ce sens par le montage de dossiers de demandes de subventions et de réponses à appels à projets nationaux, pour une mise en œuvre sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand.

Dans le cadre de l'application de cette convention, le montant de la subvention à verser au titre de l'année 2018 est de 97 000 €.

Par ailleurs, la refonte des statuts du CPIE, supprimant le collège des membres de droit dont la Ville faisait partie au sein du Conseil d'Administration du CPIE, un collège de personnes morales regroupant les collectivités, EPCI, établissements publics et associations a été créé. Les membres de ce collège deviennent donc adhérents du CPIE et doivent s'acquitter d'une cotisation.
L'adhésion pour les villes de plus de 120 000 habitants s'élève à 20 000€.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser :

- l'adhésion de la Ville à cette association et le versement des 20 000 € de cotisation,
- le versement de la subvention annuelle de 97 000 €.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 décembre 2017

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Philippe BOHELAY